

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 16 juin 2020

À L'INTENTION DES MEMBRES DU PERSONNEL SCOLAIRE

Mesdames,
Messieurs,

Avant toute chose, je me dois, particulièrement en cette dernière semaine de classe, de vous remercier sincèrement pour les efforts incroyables que vous avez déployés au cours des dernières semaines.

Je sais que cela n'a pas été facile. La pandémie vous a forcés à vous réinventer constamment pour offrir le meilleur à vos élèves. Nous avons tous été mis au défi de trouver des solutions innovantes face à une situation inusitée et changeante. Nous avons dû faire des choix et prendre des décisions parfois difficiles dans un contexte extraordinaire.

Vos efforts ont porté leurs fruits. Le succès connu lors de la réouverture graduelle de plusieurs établissements scolaires au printemps dernier ainsi que l'évolution actuelle de la pandémie nous offrent des nouvelles encourageantes. Il nous est maintenant permis de prévoir une année scolaire 2020-2021 un peu plus près de la normale, ce qui m'amène à vous présenter les orientations qui guideront cette rentrée scolaire, tant en fonction de la santé et du bien-être des élèves que de leur réussite éducative.

Ces orientations s'appuient sur vos commentaires et suggestions exprimés au cours des dernières semaines par l'entremise de vos organisations. Elles prennent en considération le fait que chaque milieu présente des particularités et elles s'appuient sur les recommandations de la Santé publique.

Vous trouverez donc ci-joint un document synthèse présentant les grandes lignes de ces orientations. Celui-ci permettra à tous les acteurs concernés de partager une compréhension commune de chacun des aspects. En complément, voici les grandes lignes des directives qui ont été approuvées par la Direction générale de la santé publique.

Pour **tous les élèves du préscolaire jusqu'à la 3^e secondaire**, il est prévu que le retour se fasse à temps plein, en personne, à l'intérieur de groupes et de sous-groupes stables. Les élèves demeureront dans les mêmes locaux d'une journée à l'autre. Pour limiter les risques de contagion et favoriser les apprentissages et la socialisation, ils seront réunis

dans chaque groupe en sous-groupes d'au plus six élèves, tout en maintenant une distance d'au moins un mètre entre les sous-groupes. Puisqu'ils demeureront dans le même local, ce sont les enseignants qui se déplaceront d'une classe à l'autre. Les adultes s'assureront de conserver une distance de deux mètres entre les élèves et eux-mêmes. Pour les élèves de la 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire, le réaménagement des horaires et des projets particuliers permettra de respecter le principe des groupes fermés. Ainsi, chaque élève restera avec son groupe, peu importe les cours suivis.

En ce qui a trait aux **élèves de 4^e et de 5^e secondaire**, deux options seront à la disposition des centres de services scolaires, en fonction de leur réalité propre et des besoins identifiés dans leurs milieux respectifs.

La première option est calquée sur le modèle retenu pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire, incluant le réaménagement de l'horaire, des projets particuliers et du choix des cours à option dans le but de respecter le principe des groupes fermés.

Une formule d'alternance, avec des groupes constitués dans le respect des règles de distanciation physique, fréquentant l'école au moins un jour sur deux, pourrait aussi être mise en œuvre. Des apprentissages en ligne et des travaux à faire à la maison viendraient alors compléter l'offre éducative.

En **formation générale des adultes et en formation professionnelle**, le retour des élèves en personne est également prévu, particulièrement pour permettre les apprentissages pratiques et les examens. La règle de 1,5 mètre de distance devra être respectée entre les personnes, sauf dans les programmes où cela s'avère impossible. Dans ce cas, les élèves et les enseignants devront se doter d'équipements individuels de protection. Les contenus théoriques, certains apprentissages pratiques de même que certains examens pourront toutefois être maintenus en formation à distance.

Pour l'ensemble du personnel et des élèves, des mesures de distanciation seront prévues selon les situations dans le but de respecter les directives de la Santé publique. De plus, certaines normes d'aménagement sécuritaire des espaces éducatifs seront appliquées.

Par ailleurs, pour pouvoir parer à toute éventualité, tous les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement privés devront préparer un plan de contingence en cas de fermeture totale ou partielle des établissements, et ce, en respectant le protocole établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Même en cas de fermeture des établissements, vous pourrez poursuivre votre travail et les élèves devront continuer de recevoir tout l'encadrement nécessaire à la poursuite des cours.

Je suis conscient que la préparation de cette rentrée mobilise les efforts de tous. Je sais toutefois que nous saurons mettre à profit l'expérience des derniers mois afin d'offrir à tous une rentrée scolaire réussie, mais aussi une occasion de retrouvailles, d'innovations et de succès.

Du fond du cœur, je tenais à vous dire merci. J'espère que la période estivale vous permettra de prendre un peu de repos en compagnie de vos proches.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,



Jean-François Roberge

p. j.

RENTRÉE SCOLAIRE 2020

RÉOUVERTURE DE TOUTES LES ÉCOLES DU QUÉBEC

Pour les élèves du préscolaire et du primaire jusqu'à la 3^e secondaire

- 100 % des élèves de retour en classe.
- Ratios habituels d'élèves par groupe.
- Maintien de groupes fermés formés d'élèves qui demeurent dans leur local de classe respectif.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire

Option 1 : Si le maintien de groupes fermés d'élèves qui demeurent dans leur local de classe respectif est possible :

- 100 % des élèves de retour en classe.
- Ratios habituels d'élèves par groupe.
- Déplacement du personnel pour l'enseignement des matières.

Au besoin :

- réaménagement des horaires, des projets particuliers et du choix des cours à option afin de respecter le principe des groupes fermés.

Option 2 : Si le maintien de groupes fermés et formés d'élèves qui demeurent dans leur local de classe respectif n'est pas possible :

- Possibilité d'aménager les horaires et de réduire le temps à l'école pour maintenir les cours à options.
- Présence des élèves dans les établissements le plus souvent possible, avec un plancher de 50 % du temps habituel, selon des modalités à définir localement et en fonction des spécificités de chaque milieu.
- Respect des règles de distanciation physique en vigueur.
- Apprentissages en ligne, travaux à la maison et activités pédagogiques à l'extérieur des locaux habituels des écoles.

La coexistence des options 1 et 2 est possible dans la même école

Pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes

- Enseignement en classe privilégié si le contexte le permet.
- Apprentissages théoriques à distance au besoin.
- Examens en classe.
- Présence en classe des élèves vivant une situation particulière (ex. : insertion sociale, francisation, etc.).

On protège la santé des élèves et du personnel

- Mesures d'hygiène accrues et balises claires.
- Organisation de sous-groupes d'au plus 6 élèves dans les classes.
- Distance d'un mètre entre les élèves de sous-groupes différents.
- Distance de deux mètres entre le personnel et les élèves.
- Distanciation physique de 1 mètre dans le transport scolaire.
- Déplacements adaptés dans les corridors et les aires communes pour éviter les contacts.
- Élèves dans la même classe et déplacement des enseignants d'une classe à l'autre.
- Interventions rapprochées possibles avec le matériel de protection adéquat.

On soutient les élèves qui ont besoin d'accompagnement

- Protocole d'accueil des élèves vulnérables et de leurs familles afin d'assurer un lien personnalisé.
- Attention particulière portée aux effets négatifs de la pause due à la pandémie, dont le retard accumulé, l'anxiété ou la solitude.
- Mise à jour des plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).
- Encadrement et suivis continus.

À la rentrée 2020,
le réseau scolaire
sera prêt à soutenir
le développement
du plein potentiel
des élèves québécois

LE PROTOCOLE D'URGENCE

UN OUTIL ESSENTIEL

Dans le cas où une deuxième vague de COVID-19 surviendrait, tous les établissements d'enseignement du Québec doivent disposer d'un protocole d'urgence adapté à leur réalité.

Cet outil vise à assurer efficacement la continuité des apprentissages de tous les élèves et de tous les étudiants en cas de période de fermeture totale ou partielle. Ce guide doit servir à la planification des actions du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur et permettre un accompagnement adéquat des élèves et des étudiants dans leur cheminement.

Un « aide-mémoire » sera disponible sous peu pour soutenir les établissements dans la rédaction ou la bonification de leur protocole d'urgence

Six dimensions essentielles y seront abordées :

- la **gestion** (ex. : partage des responsabilités, recueil de données, cellule de crise);
- les **communications** (ex. : plan de communication, processus avec les élèves, les parents et les étudiants);
- les **ressources matérielles et informationnelles** (ex. : besoins en connectivité et en équipement, soutien technique à offrir au personnel, aux élèves, aux étudiants et aux parents dans la transition vers une offre d'activités d'enseignement à distance);
- les **services éducatifs** (ex. : modalités d'apprentissage, suivi et évaluation à distance, soutien pédagogique);
- le **soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et aux étudiants ayant des besoins particuliers** (ex. : mesures d'appui, programmes scolaires, aide alimentaire);
- le **soutien en santé mentale et au bien-être** (ex. : mesures pour les élèves, les étudiants, les membres du personnel).

Pour chacune de ces dimensions, une liste d'actions viendra guider les directions et leurs équipes dans la rédaction de leur protocole et des étapes à prévoir pour sa mise en œuvre.

À noter que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'est également doté d'un plan couvrant les mêmes dimensions dans le but de lancer efficacement d'éventuelles opérations advenant une seconde vague, et ce, pour appuyer les établissements d'enseignement dans la mise en œuvre de leur protocole respectif.